

NOUVELLES DE NOTRE-DAME DE LAEKEN

Le 18 décembre dernier, la phase de rénovation de visite de Madame Laurette l'accord Beliris. A cette fabrique d'église a évoqué des pouvoirs publics à



fin des travaux de la première l'église a été marquée par la Onkelinx, ministre de tutelle de occasion le président de la les nombreuses interventions Notre-Dame.

La complicité entre l'Etat Belge, la Dynastie et la fabrique pour la construction, l'entretien et la rénovation de ce bâtiment relève d'une histoire commencée juste après notre indépendance nationale.

En effet, pour respecter le souhait de notre première reine, Marie-Louise d'Orléans, le Roi Léopold I prit dès le décès de son épouse un Arrêté Royal décidant de l'érection à Laeken d'une église monumentale qui servirait en même temps de nécropole à la nouvelle dynastie belge.

Un autre arrêté royal du 3 août 1851 autorise la fabrique d'église à acheter le terrain qu'elle mit à la disposition de l'Etat pour construire cet édifice. Etat Belge qui organisa d'une part un concours d'architecture remporté par Joseph Poulaert et d'autre part, avec le concours des 9 gouverneurs des provinces une souscription pour subvenir aux dépenses à côté de l'intervention du Souverain et des crédits votés au Parlement.

Si l'église put être ouverte au culte en 1872, les archives font état dès la construction de nombreuses malfaçons et d'acquisition de matériaux de qualité médiocre, et ce faute de budgets suffisants.

Léopold II, ce grand bâtisseur, déplorant l'inachèvement de l'église – la tour centrale n'était pas achevée – désigna un architecte, le munichois Von Schmidt pour poursuivre les travaux qu'il finança en grande partie par sa cassette personnelle. Ce sont principalement ces travaux qui viennent d'être restaurés.

Par la suite, les pouvoirs publics intervinrent régulièrement mais presque toujours poussés par la nécessité de maintenir l'édifice en état ; on citera entre autres interventions :

- en 1919 le renouvellement d'une partie de la toiture par le Ministère des travaux publics du Ministre Anseele et le ministère de la Justice du Ministre Van de Velde
- en 1971 -73 le Ministre des Travaux Publics J. de Saeger intervint à nouveau sur la toiture et renouvela complètement les installations électriques et le chauffage; il fit repeindre tout l'intérieur de l'Eglise et acheva la chapelle royale.
- en 1975 le grand orgue Schyven fut entièrement remis à neuf par ce même ministère
- dans les années 1980, le relais fut pris par la Régie des Bâtiments mais celle-ci se limita bien souvent à assurer simplement la sécurité en plaçant par exemple des filets.

Depuis les travaux de Von Schmidt au début du vingtième siècle, la plupart de ces interventions des pouvoirs publics étaient des mesures d'urgence prises sans planification d'une restauration d'ensemble. Ce ne furent pas les nombreuses démarches auprès des autorités qui manquèrent, mais la régionalisation des compétences ne facilita pas les choses, tout au contraire chacun se rejetant toute compétence. D'importantes chutes de pierres en février 1996 rendirent le problème encore plus urgent, la sécurité des passants étant en péril.

C'est alors que le Ministère des Communications et de l'Infrastructure inclut cette église dans le projet dit du «Tracé Royal». Dans le cadre de ce qui s'appelait à l'époque «Accord de coopération entre l'Etat Fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à certaines initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles» actuellement dit plus simplement «Beliris», l'église Notre-Dame de Laeken bénéficia d'une première intervention par l'avenant N°3 du 29 janvier 1998. Et début 1999 un protocole d'accord fut signé entre l'Etat Fédéral, la Région et la Fabrique.

Sept ans plus tard, on peut voir un premier résultat: une partie de Notre-Dame resplendit à nouveau dans un environnement qui lui même, grâce aux contrats de quartiers revit. Les laekenois et les nombreux visiteurs sont élogieux sur le résultat obtenu.



Pour terminer, il y a lieu de souligner la parfaite collaboration durant la durée du chantier entre le SPF Mobilité et Transport, le bureau MA2, les bureaux d'étude et les entrepreneurs.

Il reste enfin à espérer que la restauration ne s'arrêtera pas à cette première phase mais que les suivantes – toiture, façades latérales et chapelle royale connaîtront un déroulement similaire et ce sans atermoiements inutiles

Hubert Van Tricht

